C.C.A.S. DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 8
Conseillers en fonction : 8
Conseillers présents : 8
Conseillers représentés : /

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration

---

Séance du : 11 mars 2014
Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire-Président,
Membres présents : M. WURTZ, M. AMANN, M. LORENTZ, M. FAVIER, M. WICKER, M. SCHNITZLER, Mme HEILIG, Mme FENU
Membre absent excusé :
Membre absent non excusé :

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil d'administration du CCAS, après délibération, à l'unanimité, sous la présidence de l'adjoint au maire, M. André WURTZ, décide d'adopter le compte administratif 2013 en totale conformité avec le compte de gestion 2013, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 0 € Recettes : 0 €
Résultat reporté : 71,62 €
Résultat exercice : 0 €
Résultat de clôture : 71,62 €

Section d'investissement

Dépenses : 0 Recettes : 0
Excédent global de clôture : 71,62 €

2) Affectation des résultats CA 2013 – BP 2014

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice budgétaire 2013,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 71,62 €,

décide d'affecter le résultat comme suit :
- au compte 002 : Fonctionnement / recettes : 71,62 €

3) COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,
- après s'être fait présenté le compte de gestion 2013 dressé par le Trésorier,
- après avoir approuvé le compte administratif 20123
- considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013,
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Déclare que le compte de gestion 2013 dressé par M. Pierre BARDON, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.